Nations Unies S/PV.5801



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5801e séance

Jeudi 13 décembre 2007, à 10 heures

New York

Président :	M. Spatafora/M.Mantovani	(Italie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhemmin
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, 24-30 novembre 2007 (S/2007/711)

07-64196 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, 24-30 novembre 2007 (S/2007/711)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Portugal et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M[me] Borges (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/711, qui contient le rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Baso Sangqu, qui prononcera une déclaration au nom de S. E. Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud et chef de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Sangqu.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud a été honorée que l'Ambassadeur Kumalo soit désigné pour diriger la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue au Timor-Leste du 24 au 30 novembre 2007. Comme cela a été expliqué la semaine dernière lors de notre exposé (voir S/PV.5791), cette visite devait aborder trois sujets : premièrement, encourager le Gouvernement, le Parlement, les partis politiques et la population du Timor-Leste à continuer d'œuvrer de concert, de pratiquer le dialogue politique et de consolider la paix, la démocratie et l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, le développement économique et social durable et la réconciliation nationale du pays; deuxièmement, de discuter et de procéder à des échanges de vues avec les autorités timoraises sur les moyens d'aider le pays à se doter des moyens voulus pour faire fond sur les progrès en matière de sécurité et les progrès démocratiques et autres accomplis jusqu'à présent et d'exprimer l'appui sans réserve du Conseil de sécurité à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) dans le pays et à la présence de l'ONU au Timor-Leste; et troisièmement, d'évaluer les progrès accomplis sur place dans l'exécution du mandat de la MINUT.

Au cours de cette visite au Timor-Leste, la mission a rencontré divers interlocuteurs du Gouvernement, dont le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, et des membres de la magistrature et du Parlement national, et elle a tenu une réunion avec le chef du principal parti d'opposition et d'autres représentants de partis politiques.

La mission a également eu des échanges avec des organisations non gouvernementales, des représentants des femmes, de la jeunesse et de groupes confessionnels, ainsi qu'avec des représentants de la MINUT et d'autres organismes des Nations Unies sur le terrain. La mission a également entendu un exposé de la Force internationale de stabilisation, dirigée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le rapport qui est présenté au Conseil (S/2007/711) porte sur les questions fondamentales et les domaines essentiels suivants : la réconciliation nationale et la démocratie; la situation générale en matière de sécurité et la réforme du secteur de la sécurité; le renforcement des capacités; la justice et l'état de droit; la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays; les droits de l'homme; et le développement socioéconomique. D'après le rapport, il est évident que, malgré les progrès relatifs, le Timor-Leste a encore d'immenses défis à relever afin d'aplanir les divergences politiques qui existent entre les dirigeants s'agissant de régler les questions clefs

auxquelles se heurte le pays, ainsi que les difficultés économiques associées à un chômage et à une pauvreté généralisés. Dans le domaine humanitaire, le sort tragique des personnes déplacées impose une lourde tâche au peuple et au Gouvernement du Timor-Leste.

Le rapport indique clairement que, malgré ces défis, la mission a quitté le Timor-Leste convaincue que le pays est sur la voie d'une paix viable, de la stabilité, de l'unité et de la prospérité. Dans ce contexte, la mission a noté que le dialogue politique, la réconciliation nationale et l'engagement constant à relever les défis auxquels est confronté le pays, sont essentiels pour surmonter les obstacles.

Il reste encore beaucoup à faire, et l'importance de l'engagement de la communauté internationale ne saurait être trop soulignée. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale, ainsi que les organismes des Nations Unies et les institutions financières multilatérales, à continuer de fournir des ressources et une assistance pour l'exécution des projets destinés à assurer le développement durable et à long terme du Timor-Leste.

Pour terminer, nous tenons une nouvelle fois à exprimer notre sincère gratitude au Gouvernement et au peuple timorais pour leur hospitalité, leur aide et leur coopération, ainsi qu'à tous les fonctionnaires de la MINUT, qui nous ont fourni l'appui nécessaire pendant la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste. Nous tenons en particulier à signaler l'appui inestimable fourni par le Gouvernement indonésien, qui a aidé la délégation à transiter sans heurt vers le Timor-Leste.

Nous exprimons également notre appréciation et notre gratitude aux services du secrétariat du Conseil de sécurité et aux agents de sécurité de l'ONU pour leurs efforts inlassables et leur appui, aussi bien avant que pendant la mission.

Nous recommandons le rapport à l'examen du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Timor-Leste.

Mme Borges (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public.

Je voudrais exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple timorais, notre sincère gratitude pour la visite récente du Conseil de sécurité. En particulier, ma délégation tient à remercier l'Ambassadeur Kumalo et les membres de sa délégation pour les contacts qu'ils ont eus avec toutes les parties prenantes, en faisant preuve d'une grande ouverture, d'un grand respect et d'une grande compréhension. Le rapport de la mission (S/2007/711) est très complet et il identifie les défis et les priorités qui doivent être pris en compte afin de consolider la paix et la stabilité.

Cette visite a été extrêmement positive puisqu'elle a offert à toutes les parties prenantes l'occasion de rencontrer les membres de la délégation afin de procéder à une évaluation franche et honnête des complexités et des difficultés auxquelles est actuellement confronté le pays. En outre, aux yeux des Timorais, cette visite a constitué une réaffirmation de l'engagement et de l'appui constant de l'ONU et de la communauté internationale en faveur du Timor-Leste. Le soutien et l'assistance ainsi réaffirmés sont les bienvenus alors que le pays est aux prises avec les conséquences de la crise de 2006 et qu'il recherche des solutions viables en faveur du maintien de la paix et de la stabilité.

La crise de 2006 a entraîné des pillages et des destructions à grande échelle dans la capitale, où plus de 30 personnes ont trouvé la mort, alors que plus de 100 autres ont été blessées et que des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées. Nous nous en remettons lentement. Toutefois, des dizaines de milliers de personnes demeurent dans des camps situés dans la capitale et ailleurs. Le Gouvernement s'est engagé à coopérer avec toutes les parties prenantes pour régler la situation des personnes déplacées de manière appropriée et durable.

L'ordre public a été rétabli. Cependant, le calme relatif qui règne dans le pays est précaire et il est, pour une large part, le résultat du rôle efficace joué par la Police des Nations Unies et par la Force internationale de stabilisation. Il continuera d'en être ainsi jusqu'à ce que la force de police ait été reconstituée et soit devenue une force professionnelle, crédible et efficace; ce qui prendra au moins deux à cinq ans.

Si des progrès notables ont été accomplis dans l'établissement d'un cadre démocratique, juridique et institutionnel, des siècles de non-autonomie et de marginalisation, y compris deux décennies de violences, l'absence de tout investissement notable dans l'infrastructure intellectuelle, socioéconomique ou physique du pays par le passé, et l'absence de toute expérience durable en matière de gouvernance et

d'application des lois, ont légué au pays des défis immenses pour la stabilité et la prospérité futures. Ces problèmes sont aggravés par les niveaux élevés de chômage, d'analphabétisme et de déplacements de population.

En cette étape déterminante, l'objectif le plus fondamental à court et à moyen terme pour le Gouvernement continue d'être la poursuite de la consolidation de la stabilité politique et le maintien de l'ordre public, tout en améliorant progressivement les perspectives de développement du Timor-Leste grâce à l'enracinement d'une culture de gouvernance démocratique et au renforcement des institutions essentielles. Il n'y aura pas de stabilité politique sans respect de l'état de droit et sans une bonne application des lois. Il n'y aura pas non plus de développement socioéconomique durable, notamment d'investissement étranger, sans stabilité politique et sans ordre ni sécurité publics.

Le développement est l'objectif ultime, mais une limitation prématurée de l'objectif sécuritaire par la réduction des capacités et de l'assistance encore nécessaires de l'ONU dans le secteur de la police et de la sécurité, ainsi que du partenariat et des bons offices des Nations Unies à l'appui du renforcement des institutions, compromettrait inutilement le relèvement et les progrès prudents réalisés au cours des 18 derniers mois.

À cet égard, le Timor-Leste est d'accord avec la recommandation figurant dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, à savoir que le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) devrait être renouvelé. Comme l'indique ce rapport, tous les interlocuteurs timorais ont demandé le maintien de la présence des Nations Unies pendant que les structures démocratiques continuent d'être édifiées dans le pays.

Le Gouvernement est fermement convaincu que le mandat de la MINUT devrait être prorogé, au total pour cinq ans, jusqu'en 2012. Il prévoit en effet qu'il y aura un besoin persistant des capacités actuelles en matière de police et de sécurité pendant au moins deux ans et demi, jusqu'en 2010. Il pourrait ensuite y avoir une mission de consolidation de la paix mandatée par le Conseil de sécurité et qui serait axée sur la gouvernance, la police et l'assistance au secteur de la sécurité, ainsi que sur le renforcement des capacités pour une autre période de 30 mois, allant jusqu'en 2012.

Le Gouvernement est bien conscient des préoccupations de la délégation du Conseil de sécurité, pour qui le soutien et l'assistance de l'ONU et de la communauté internationale doivent renforcer les institutions démocratiques, la primauté du droit et l'autonomie et non alimenter un climat de dépendance. Nous savons bien que les dirigeants et le peuple timorais doivent tout mettre en œuvre pour consolider la paix et la stabilité dans notre pays. La crise de 2006 a été le résultat de nos propres agissements et nous devons en assumer pleinement la responsabilité, avec courage et humilité. Ma délégation tient à assurer les membres du Conseil que, dans l'intervalle, les Timorais vont poursuivre le dialogue national de manière à assurer la réconciliation et à panser les plaies du passé, ce qui contribuera plus avant à l'avènement d'un pays pacifique, stable, démocratique et uni.

Toutefois, la raison pour laquelle nous souscrivons à la recommandation de la mission du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUT n'est pas la dépendance, mais bien la nécessité de développer des institutions viables et démocratiques ainsi que des capacités qui n'ont jamais été disponibles auparavant au Timor-Leste. Le Timor-Leste n'est indépendant que depuis cinq ans, une brève période quand on tient compte de l'immense défi que constitue l'édification d'une nation. Lorsque la souveraineté a été transférée au Timor-Leste en mai 2002, seule existait l'esquisse, l'idée d'un État moderne et démocratique. Nous avons dû bâtir notre pays en partant de zéro.

Cela dit, la crise de 2006 a renforcé, plutôt qu'affaibli, le cadre institutionnel et démocratique et notre attachement à la primauté du droit. Par exemple, tout au long de la crise, la fonction publique a continué de fonctionner et les salaires et traitements ont continué d'être payés. Il s'agit d'un résultat remarquable par rapport aux expériences qu'ont connues d'autres pays. Des élections démocratiques, libres et régulières ont eu lieu sans aucune violence et le Parlement national a été renforcé grâce à la participation active de tous les partis aux questions constituant une priorité nationale, y compris le budget.

Je voudrais conclure en exprimant notre gratitude la plus sincère à l'ONU, au Conseil de sécurité et à tous nos partenaires bilatéraux pour leur appui constant depuis 1999. Ils ont répondu sans hésitation à nos appels à l'aide et ils ont constamment maintenu une présence dans notre pays. Le peuple timorais n'oubliera pas leur engagement et leur amitié.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

Mme Banks (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la mission du Conseil de sécurité pour son rapport sur la visite qu'elle a effectuée récemment au Timor-Leste (S/2007/711). La Nouvelle-Zélande se félicite de cette mission qui est, pour le Conseil, une occasion important de constater directement quelle est la situation au Timor-Leste, quelques mois après la formation du nouveau Gouvernement et deux mois avant qu'une décision doive être prise quant au futur mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

La Nouvelle-Zélande reconnaît qu'il y a eu effectivement des signes encourageants de progrès au Timor-Leste au cours de l'année écoulée. Des élections présidentielles et législatives se sont déroulées avec succès, et le nouveau Gouvernement peut s'enorgueillir d'avoir mené à bien quelques réalisations importantes au cours des 100 premiers jours de son mandat, comme par exemple l'adoption d'un nouveau programme gouvernemental et l'approbation d'un budget provisoire.

Nous reconnaissons la complexité des défis auxquels le nouveau Gouvernement du Timor-Leste est confronté, et nous tenons à réaffirmer notre appui continu aux efforts qu'il déploie pour les relever. Nous voudrions saisir la présente occasion pour saluer la participation active de l'opposition au Parlement, facteur essentiel du fonctionnement d'un système démocratique.

La Nouvelle-Zélande constate avec satisfaction que les conditions de sécurité connaissent une amélioration progressive. Toutefois, comme cela est signalé dans le rapport de la mission, il n'a pas encore été totalement remédié aux causes profondes de la crise de 2006. Des tensions politiques sous-jacentes continuent de mettre à l'épreuve les institutions jeunes et fragiles du pays, et de nouveaux problèmes en matière de sécurité pourraient facilement faire perdre ses acquis au Timor-Leste. Il reste beaucoup de problèmes, notamment le grand nombre de personnes qui continuent de vivre dans des camps de personnes déplacées un peu partout dans Dili.

La Nouvelle-Zélande est d'avis que la communauté internationale devra continuer de rester impliquée au Timor-Leste afin d'aider le nouveau Gouvernement à résoudre les nombreux problèmes qui se posent à lui. Nous sommes favorables à une présence énergique et à long terme de l'ONU au Timor-Leste. De ce point de vue, la visite du Conseil de sécurité a été très importante et opportune, et nous espérons qu'elle permettra de réaffirmer la détermination de la communauté internationale à aider le Timor-Leste.

L'examen du mandat de la MINUT en février prochain sera d'une grande importance. Il faudra examiner de très près la question des compétences et plus particulièrement celle de la composante « police » de cette mission. Si la Nouvelle-Zélande estime que les effectifs de la police des Nations Unies doivent être maintenus au niveau actuel, il faudrait prêter attention à la composition de ces effectifs pour s'assurer que la police des Nations Unies ait les capacités nécessaires pour s'acquitter de ses deux rôles principaux : premièrement, assurer la sécurité, et, deuxièmement, appuyer la réforme durable et la remise sur pied de la force de police nationale du Timor-Leste en renforçant ses capacités et en lui fournissant une formation de base. Ces deux objectifs sont d'une importance égale pour la stabilité future du Timor-Leste.

La Nouvelle-Zélande se félicite de ce que le chef de la mission du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Dumisani Kumalo, ait demandé que le rôle de la police des Nations Unies soit passé en revue afin d'assurer son efficacité maximale. La Nouvelle-Zélande préférerait que cet examen ait lieu avant les débats qui doivent se tenir en février sur le mandat de la MINUT, car cela permettrait d'évaluer les progrès réalisés à ce jour par la police des Nations Unies et de veiller à ce qu'elle soit dotée de l'orientation, des compétences et de la focalisation nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions l'année prochaine.

La Nouvelle-Zélande continue de croire que la MINUT doit aider le Gouvernement du Timor-Leste à réformer et à renforcer les secteurs de la justice et de la sécurité. La réforme du secteur de la sécurité fait partie intégrante du renforcement des institutions de l'État et du Gouvernement du Timor-Leste, et il faut absolument veiller à répondre aux futurs besoins du pays en matière de sécurité.

Le rapport de la mission du Conseil de sécurité a mis en lumière nombre des questions qui doivent encore être examinées, comme par exemple l'amélioration de l'interaction entre les institutions de sécurité, le renforcement du cadre juridique, l'accroissement des capacités opérationnelles et la promotion du contrôle civil. Nous engageons vivement

le Gouvernement timorais et la MINUT à collaborer à un examen et à une réforme d'ensemble de tous les aspects du secteur de la sécurité dans le pays, ce qui recouvre les Forces de défense, le Ministère de la défense, les Forces de police et le Ministère de l'intérieur.

La Nouvelle-Zélande reste déterminée à œuvrer avec la communauté internationale pour aider le Timor-Leste sur le long terme. Nous continuons d'apporter une contribution aux effectifs de défense et de police de la Force internationale de stabilisation et de la police des Nations Unies, et nous nous félicitons de la coopération positive entre elles. La Nouvelle-Zélande sait bien qu'il importe de maintenir la stabilité au Timor-Leste afin que la réconciliation et l'édification de l'État puissent devenir réalité, et nous espérons que la Force internationale de stabilisation restera au Timor-Leste pour le moment.

Enfin, la Nouvelle-Zélande tient à remercier le Conseil de sécurité et la MINUT de leurs efforts continus au Timor-Leste. L'intérêt du Conseil de sécurité est une preuve bienvenue que la communauté internationale reste déterminée à appuyer et à aider le Timor-Leste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, les Philippines saisissent d'emblée cette occasion pour vous féliciter d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, et d'avoir organisé cette importante séance pour examiner les résultats de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, qui vient de prendre fin. Nous saluons également l'Ambassadeur Natalegawa et les autres membres de la délégation indonésienne, pour le succès avec lequel l'Indonésie a présidé le Conseil le mois dernier. Par ailleurs, nous nous joignons aux autres délégations pour remercier l'Ambassadeur Kumalo d'avoir dirigé de manière exceptionnelle la mission au Timor-Leste.

Cette mission récente au Timor-Leste est une réaffirmation sans équivoque de la volonté du Conseil d'appuyer le Timor-Leste et de l'aider à consolider la paix et la sécurité, qui sont essentielles à une accélération du processus de gouvernance démocratique, à l'état de droit et à la promotion de la stabilité à long terme du pays. Cette mission est également le meilleur moyen pour le Conseil d'évaluer clairement la situation et d'en avoir une preuve oculaire, apportant au Gouvernement, au Parlement et au peuple du Timor-Leste le plus fort message d'encouragement à œuvrer ensemble à la réconciliation et à la guérison nationales, ainsi qu'au développement économique et social durable.

Ma délégation a pris note de l'exposé présenté par l'Ambassadeur Kumalo le 6 décembre 2007 (voir S/PV.5791), ainsi que du rapport de la mission (S/2007/711), et aimerait souligner les points suivants. Premièrement, les Philippines partagent l'avis de la mission, à savoir que le Timor-Leste continuera d'avoir besoin de l'assistance de l'ONU dans un certain nombre de domaines, notamment la gouvernance, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et le développement économique et social. Elle est d'avis qu'à court et à moyen terme – période cruciale –, le Gouvernement du Timor-Leste tirerait profit d'actions prioritaires menées dans les domaines du maintien de l'ordre, de la bonne gouvernance et du développement économique et social. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) est en mesure de fournir l'assistance requise dans ces domaines. Les forces actuelles de police et de sécurité aident énormément le Gouvernement du Timor-Leste, et leur présence devrait se poursuivre et être renforcée. Le mandat de la MINUT – promouvoir le développement économique et social par le biais du « pacte » entre le Timor-Leste et la communauté internationale, comme l'indique la résolution 1704 (2006) du Conseil de sécurité – devrait être plus précis. Inutile de souligner que ma délégation souscrit sans réserve à la recommandation de la mission de renouveler le mandat de la MINUT, qui viendra à expiration le 26 février 2008.

Deuxièmement, ma délégation reconnaît qu'il existe un vaste réservoir de bonne volonté internationale à l'égard du Timor-Leste. Cela devrait continuer. L'aide internationale accordée au Timor-Leste doit être axée sur l'autonomie, mais elle ne devrait pas être limitée ou restreinte de manière arbitraire. Les Philippines ont apporté une contribution constante aux efforts d'édification de la nation du Timor-Leste et à d'autres initiatives menées au fil des ans. Mon pays a envoyé une mission d'appui humanitaire forte de 600 personnes, composée de médecins, d'infirmières, de dentistes, d'ingénieurs du bâtiment, d'experts agricoles, de mécaniciens et d'artificiers du génie dans le cadre de la Force internationale au Timor-Leste (INTERFET), en septembre 1999. Depuis lors, les Philippines ont participé à plusieurs opérations successives des

Nations Unies au Timor-Leste. Élément de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), le bataillon des Philippines était constitué de plus de 707 officiers et hommes de troupe, sous la direction de l'ancien général de corps d'armée Jaime de los Santos, nommé premier Commandant de la force.

Les Philippines sont actuellement le premier fournisseur d'officiers de police aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. La majorité de ces officiers font partie de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), qui est la plus vaste opération de maintien de la paix dirigée par la police à laquelle les Philippines aient pris part. Le Commissaire de police de la MINUT actuellement est Rodolfo Tor, Directeur de la police nationale des Philippines.

Outre le maintien de la paix, les Philippines ont contribué au renforcement des capacités, notamment à la mise en valeur des ressources humaines. Les Philippines proposent des mesures propres à stimuler le développement au Timor-Leste grâce aux programmes de formation pour pays tiers de l'Agence japonaise de coopération internationale. Ces programmes comprennent une formation en anglais, une formation de suivi et d'évaluation des résultats et un programme de formation des jeunes fonctionnaires des affaires étrangères destinés aux diplomates du Timor-Leste, que propose par l'Institut des affaires étrangères des Philippines. En outre, les Philippines œuvrent avec le Timor-Leste pour faciliter l'admission d'étudiants timorais dans des établissements d'enseignement supérieur et des universités philippines, et pour dispenser une formation professionnelle. Les Philippines demeurent disposées à envisager d'autres domaines d'aide pour renforcer les capacités et les institutions du Timor-Leste. Les Philippines espèrent que la communauté internationale fera de même.

Enfin, ma délégation est préoccupée par l'évaluation réalisée par la mission selon laquelle de multiples causes de la crise de 2006 n'ont toujours pas été examinées, en particulier les questions relatives à la gouvernance, la séparation des pouvoirs et l'édification d'institutions durables. Ce sont là des questions auxquelles les démocraties nouvelles, émergentes ou nouvellement restaurées doivent généralement faire face. Le Timor-Leste fait partie de l'ONU, et tout échec au Timor-Leste dans ces domaines, de même que dans un autre État aux prises avec les mêmes problèmes, aura une incidence préjudiciable sur l'intégrité de l'Organisation. L'ONU doit, par le biais du Conseil de sécurité, agir plus vigoureusement pour examiner ces préoccupations. Il convient avant tout d'aider à la mise en place et au renforcement des institutions. Ma délégation estime que les progrès dans ce domaine auraient pu être poursuivis si la présence de l'ONU au Timor-Leste n'avait pas été réduite en 2006.

Ma délégation continue de penser que le Timor-Leste représente toujours l'une des plus belles réalisations qui aient été conçues et nourries par les efforts durables, concertés et coopératifs d'un peuple héroïque et de ses dirigeants, de l'ONU et des acteurs et partenaires régionaux. La communauté internationale doit veiller à dynamiser et renforcer les efforts visant à édifier le Timor-Leste en faisant montre d'une fidélité et d'une vitalité croissantes, pour faire en sorte que le Timor-Leste continue d'être un succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer ma gratitude, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise d'organiser cette séance. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Kumalo pour l'exposé portant sur la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste (S/PV.5791), qu'il a présenté la semaine dernière. Le débat d'aujourd'hui donne aux États Membres une importante occasion d'exprimer leur appui continu à la paix, à la stabilité et au développement du Timor-Leste, alors que le Conseil examinera le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) en février de l'année prochaine.

En tant que membre du groupe restreint, le Japon a toujours été en faveur de l'édification de la nation timoraise depuis l'indépendance de ce pays. Ma délégation est donc encouragée par le rapport de la mission du Conseil qui indique que le processus de démocratisation progresse. Cette année, le Timor-Leste a tenu avec succès des élections présidentielles et parlementaires qui ont constitué une étape cruciale sur la voie de l'instauration de la démocratie et de la consolidation de la paix dans ce pays. Nous sommes impressionnés par l'enthousiasme et l'attachement que le peuple timorais manifeste à l'égard de la démocratie, comme l'ont observé les observateurs internationaux des élections, notamment ceux du Japon. La visite de la mission du Conseil était opportune et a contribué considérablement au renforcement des activités de la

MINUT dont les efforts sont appréciés et reconnus par le peuple timorais.

Il y a des domaines où il importe de faire davantage. Par exemple, comme l'a indiqué la mission du Conseil de sécurité, des divergences politiques semblent subsister au sein de la direction du pays après les élections. Nous avons entière confiance dans la sagesse du peuple timorais et dans sa détermination à assurer la stabilité politique et la coopération nécessaires pour reconstruire le pays. Dans ce contexte, je voudrais souligner que les divergences politiques entre les parties peuvent maintenant et doivent être exprimées par leurs représentants au Parlement. Je voudrais également féliciter M. Atul Khare, Représentant spécial du Secrétaire général pour Timor-Leste, pour les efforts qu'il a déployés par le biais du mécanisme de coordination de haut niveau prévu dans la résolution 1704 (2006) afin de faciliter une communication efficace au sein du Gouvernement et entre le Gouvernement et la MINUT.

Le Japon convient avec la mission qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine du renforcement des capacités, y compris dans la réforme du secteur de la sécurité et de la justice. La tenue réussie des élections indique que la situation est essentiellement stable et calme. Dans le même temps, nous devons nous souvenir que la situation demeure volatile, étant donné que le traumatisme et la peur continuent de hanter la population.

La reconstitution d'une force de police nationale du Timor-Leste qui soit professionnelle est indispensable au maintien de la sécurité. Les officiers de police envoyés par le Japon à la MINUT contribuent, entre autres, à l'élaboration d'un manuel de base pour les nouvelles recrues de la police nationale du Timor-Leste et pour les officiers en exercice. Nous nous félicitons des efforts déployés par la MINUT pour présélectionner et encadrer la police nationale du Timor-Leste, et nous sommes encouragés de voir que cette police cherche à assumer des responsabilités accrues en matière de maintien de la sécurité nationale. L'évaluation du niveau de crédibilité de la police nationale du Timor-Leste auprès de la population et de la communauté sera essentielle pour décider du transfert de responsabilités accrues à la Police nationale du Timor-Leste. Selon nous, cette possibilité doit être évaluée par une mission d'experts, comme l'a suggéré la mission du Conseil de sécurité.

Je voudrais également réaffirmer la détermination continue du Japon d'appuyer tous les efforts de consolidation de la paix et de développement au Timor-Leste au-delà de la phase de maintien de la paix. Le Timor-Leste dispose d'un grand potentiel en raison des fonds importants générés par les revenus pétroliers. L'utilisation efficace et bien planifiée de ces fonds contribuera à la prospérité du pays. Dans ce contexte, la formation et le renforcement des capacités du personnel timorais pour gérer ces fonds sont absolument indispensables.

La consolidation de la paix est un processus de longue haleine, complexe et multidimensionnel. Depuis que le Japon assume la présidence de la Commission de consolidation de la paix, nous avons travaillé activement à promouvoir l'assistance aux efforts de relèvement et de reconstruction des pays sortant d'un conflit. Je suis donc particulièrement heureux de voir les progrès réalisés dans le domaine de la consolidation de la paix au Timor-Leste et continuerai de suivre de très près les progrès réalisés dans ce domaine.

La situation au Timor-Leste est en cours de stabilisation. Nous n'avons pas le droit, cette fois-ci, d'échouer dans la consolidation de la paix. La MINUT doit continuer de jouer un rôle important à cette fin. Ma délégation pense également que le Gouvernement timorais souhaite que l'ONU prévoie une période de chevauchement durant laquelle les opérations de maintien de la paix et les activités de la Commission de consolidation de la paix travailleraient de concert à assurer une transition sans heurt vers la consolidation de la paix. Le Japon espère sincèrement que les parties concernées mèneront des consultations en toute bonne foi et parviendront à un accord sur la meilleure manière de bénéficier des diverses formes d'appui pour veiller à ce que la consolidation de la paix soit assurée parallèlement aux efforts de maintien de la paix de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Salgueiro (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République du Moldova et l'Arménie s'associent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique. L'Union européenne félicite la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, dirigée par l'Ambassadeur Dumisani Kumalo, et accueille avec satisfaction le rapport complet contenant ses constatations. Nous pensons que la mission est parvenue à répertorier les divers défis non réglés auxquels doit faire face le Timor-Leste pour instaurer la stabilité et la prospérité.

Nous sommes également satisfaits d'apprendre que la mission a eu l'occasion d'entendre les vues des principaux interlocuteurs politiques – à savoir le Président, le Premier Ministre, les responsables gouvernementaux et les dirigeants de l'opposition – ainsi que des représentants de la société civile, y compris l'église et les organisations non gouvernementales, de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et des autres institutions de l'ONU sur le terrain. Nous sommes reconnaissants à la MINUT et en particulier à M. Atul Khare, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, pour leur travail précieux. L'Union européenne se félicite des progrès réalisés ces derniers mois. Les élections présidentielle et législatives qui se sont déroulées en avril, mai et juin de cette année avec une forte participation ont marqué un pas en avant significatif dans le processus de renforcement des institutions démocratiques au Timor-Leste.

Toutefois, comme le reconnaît le rapport de la mission au Timor-Leste, certaines des causes profondes de la crise de 2006 et de ses conséquences n'ont pas encore été réglées. L'Union européenne est consciente du fait qu'il reste des problèmes majeurs à régler, sur le plan politique et de la sécurité comme en termes socioéconomiques et humanitaires.

Au plan politique, l'Union européenne encourage le Gouvernement actuel et les dirigeants de l'opposition à poursuivre le dialogue politique afin de rétablir la confiance mutuelle et réaliser la réconciliation nationale au Timor-Leste. De plus, il est essentiel de régler de façon pacifique le problème des pétitionnaires et de traduire en justice le groupe d'anciens militaires qui ont déserté les forces de défense nationales.

L'Union européenne souligne aussi la nécessité de rétablir la confiance vis-à-vis des institutions nationales de défense et de sécurité, ainsi que du système judiciaire, et elle encourage le Gouvernement à appliquer le programme de réforme du secteur de la sécurité.

La situation humanitaire est une autre source de préoccupation pour l'Union européenne, parce qu'elle menace la stabilité politique et sociale du Timor-Leste. Nous engageons le Gouvernement à créer, de façon absolument prioritaire, des conditions permettant le retour, la réinstallation et la réinsertion au sein de leurs communautés locales des personnes déplacées.

En outre, les problèmes socioéconomiques, tels que la pauvreté et le chômage, notamment des jeunes, continuent de figurer parmi les principales causes d'instabilité dans l'ensemble du pays.

Comme il est souligné dans le rapport, l'Union européenne reconnaît que l'avenir du pays est entre les mains du peuple et du Gouvernement du Timor-Leste. En effet, les efforts menés dans le pays n'aboutiront que si les Timorais prennent des mesures et trouvent des solutions à leurs propres problèmes. Néanmoins, le Gouvernement a besoin d'une aide constante et soutenue pour combler les lacunes en matière de capacités et pour surmonter les difficultés de gouvernance.

L'Union européenne réaffirme que la participation de l'ONU est vitale pour la poursuite de la stabilisation du pays et pour aider le Gouvernement à s'attaquer aux nombreuses questions non réglées qui ont été recensées pendant la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste. Dans ce contexte, nous appuyons la poursuite de l'engagement de l'ONU au Timor-Leste et la prorogation du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste au-delà de février 2008.

L'Union européenne et ses États membres restent pleinement attachés à la consolidation de la paix et de la démocratie au Timor-Leste. À titre d'exemple, le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, s'est rendu au Timor-Leste le mois dernier et a annoncé une aide supplémentaire de 63 millions d'euros en faveur de projets relatifs au renforcement des capacités institutionnelles, y compris un appui au système judiciaire et au Parlement, ainsi qu'au secteur de la santé et au développement rural. L'ouverture d'une délégation de la Communauté européenne à Dili en 2008 montre également l'appui continu de l'Union européenne au peuple du Timor-Leste.

L'Union européenne est prête à continuer de coopérer étroitement avec l'ONU et avec les donateurs

bilatéraux et multilatéraux sur le terrain pour consolider encore la paix et la démocratie au Timor-Leste et aider le pays à parvenir à l'autonomie.

Enfin, je voudrais dire que l'Union européenne est convaincue que le Gouvernement du Timor-Leste, avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, saura relever les nombreux défis auxquels il continue d'être confronté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'intervenir à nouveau devant le Conseil de sécurité et de contribuer aux délibérations du Conseil concernant le Timor-Leste. Nous saluons la visite effectuée par le Conseil de sécurité et remercions tous ceux qui y ont contribué. Nous les remercions également de leur rapport. Nous apprécions le fait que, durant leur séjour au Timor-Leste, ils ont pris contact avec la Force internationale de stabilisation (FIS).

Je signale que le Secrétaire général et aussi bien le Premier Ministre australien, M. Kevin Rudd, que son Ministre des affaires étrangères, M. Stephen Smith, se rendront au Timor-Leste le 14 décembre pour poursuivre les débats sur ces questions.

L'Australie a été à l'avant-garde des efforts internationaux visant à aider le Timor-Leste à jeter les fondements d'une nation stable et prospère. Il est dans notre intérêt vital d'assurer le succès futur du Timor-Leste, et nous avons démontré notre engagement constant à travers notre appui important dans les domaines du développement et de la sécurité, y compris par notre direction de la Force internationale de stabilisation.

L'Australie se félicite de la récente évolution encourageante de la situation au Timor-Leste, avec par exemple le déroulement réussi des élections cette année. Les efforts de l'ONU au Timor-Leste ont été déterminants dans la création d'un environnement propice au retour de la stabilité. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Atul Khare, a apporté une contribution particulièrement importante par sa promotion d'une participation constructive et pacifique des dirigeants politiques du Timor-Leste, qui ont la responsabilité principale de la réalisation d'une bonne gouvernance et de la consolidation de la démocratie.

Le Timor-Leste a fait beaucoup de progrès depuis les troubles d'avril et mai 2006, mais la situation en matière de sécurité reste précaire, en attendant le règlement de problèmes de longue durée – des problèmes sociaux, politiques, de sécurité et de gouvernance. Les institutions responsables de la sécurité au Timor-Leste restent faibles. La présence d'un nombre important de personnes déplacées dans des camps autour de Dili et dans les districts reste préoccupante. Le chômage, notamment parmi les jeunes du Timor-Leste, a aussi atteint des niveaux inacceptables; cela crée des conditions extrêmement difficiles pour les citoyens du Timor-Leste et alimente l'instabilité politique. Ces problèmes doivent être réglés pour jeter les bases de la stabilité et de la prospérité à long terme du Timor-Leste.

Le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste reconnaissent les défis qui les attendent et travaillent sans relâche à commencer de les relever. Mais ils se heurtent à des difficultés importantes en matière de capacités et auront encore besoin assez longtemps de l'appui international.

Les troubles de l'année dernière soulignent l'importance d'un engagement international soutenu au Timor-Leste, afin de jeter des bases solides pour la paix et la prospérité. L'ONU a beaucoup investi au Timor-Leste et doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans l'action que mène la communauté internationale pour soutenir la nouvelle nation. Cela devrait se refléter par une prorogation d'un mandat fort pour la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, axé de façon stratégique sur les principaux domaines qui suscitent des préoccupations.

Il importera en particulier que l'ONU continue de jouer un rôle primordial en matière de sécurité au Timor-Leste, notamment à travers une présence policière vigoureuse et efficace, jusqu'à ce que les forces de sécurité locales puissent s'en charger de façon indépendante. La réforme du secteur de la sécurité sera cruciale si l'on veut que le peuple du Timor-Leste assume pleinement la responsabilité de son propre avenir.

Avec l'appui du Gouvernement du Timor-Leste, l'Australie compte continuer de fournir un appui militaire à la police des Nations Unies, tant que la situation en matière de sécurité le justifiera. Au passage, je voudrais exprimer notre reconnaissance à la Nouvelle-Zélande pour son appui militaire à la FIS. L'Australie étudie aussi les moyens de fournir une assistance bilatérale renforcée à l'appui du développement des forces de police et de défense.

Enfin, je voudrais réaffirmer la ferme volonté de l'Australie d'aider le Timor-Leste et souligner que nous espérons poursuivre notre étroite collaboration avec l'ONU en ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Sangqu pour son rapport oral au sujet de la mission du mois dernier au Timor-Leste, laquelle était conduite par l'Ambassadeur Kumalo. Nous remercions également le Secrétariat pour son rapport écrit détaillé sur la mission (S/2007/711). Nous voulons également rendre hommage ici à l'Ambassadeur Kumalo pour son rôle moteur et son attachement à l'action de la communauté internationale au Timor-Leste.

Nous souscrivons totalement à l'observation que l'existence même de cette mission réaffirme l'appui de l'ONU au Timor-Leste. Nous avons écouté avec intérêt les remarques des autres représentants qui se sont exprimés ce matin. Leur participation aux efforts internationaux déployés au Timor-Leste s'inscrit bien sûr, de manière cruciale, dans notre action commune à cet égard.

Je m'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne.

Il y a trois thèmes qui reviennent de manière récurrente dans ces rapports. Le premier, je pense, est que la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et la Force internationale de stabilisation font un travail remarquable aux côtés de la population et des institutions timoraises. Le Royaume-Uni s'associe aux autres orateurs pour saluer les efforts du Représentant spécial Khare. Si l'on pourrait certes envisager un examen et une nouvelle amélioration, j'estime néanmoins que l'impression générale est celle d'une mission intégrée, très confiante, qui opère suivant des normes élevées, en partenariat étroit avec la Force internationale. Cela étant dit, nous convenons avec la mission qu'il est nécessaire de dépêcher des experts du Département des opérations de maintien de la paix pour étudier le rôle et les responsabilités de la police de la MINUT et sa relation avec la police nationale et le Ministère de l'intérieur du Timor-Leste.

Le second thème a trait au fait que, si la transition d'après conflit est encore sur les rails au Timor-Leste, la situation n'en demeure pas moins fragile et volatile, et risque de se détériorer si des problèmes spécifiques ne sont pas traités. En premier lieu, les défis immédiats consistent à régler la question des pétitionnaires, à veiller à ce que tous rendent compte de leurs actes et que la justice soit rendue – et cela suppose de remettre à la justice le commandant Reinado – et alléger puis régler la situation que connaissent quelque 100 000 personnes déplacées.

Sans vouloir minimiser l'importance de ces défis immédiats, nous pensons qu'ils peuvent tous être relevés en abordant certaines difficultés et préoccupations fondamentales. La direction politique timoraise, tout en gardant de saines divergences de vues sur les questions de politique générale, doit s'unir autour d'une vision partagée d'un pays indépendant, prospère et uni. Les institutions timoraises, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice, manquent encore de capacités et d'un personnel qualifié en nombre suffisant. Il faut selon nous qu'une réforme soutenue du secteur de la sécurité se poursuive, et qu'une utilisation solide du budget soit mise au service du développement socioéconomique. En résumé, l'économie timoraise doit croître et créer des emplois. Le Gouvernement timorais doit pour cela mettre à contribution le Fonds pétrolier.

Le troisième thème qui apparaît dans le rapport est que le peuple timorais détient les clefs du succès du Timor-Leste. Je crois que c'est l'un des points qui ont été soulignés lorsque la mission s'est rendue dans le pays. L'ONU et d'autres partenaires internationaux peuvent apporter leur concours, mais ils ne sauraient régler les difficultés sous-jacentes. On a tiré les enseignements de 2006 : la communauté internationale ne diminuera pas précipitamment son engagement, sans s'assurer au préalable que le Timor-Leste est autonome.

Mais la communauté internationale ne veut pas non plus entretenir une relation qui favoriserait la dépendance et découragerait les Timorais d'avoir confiance en eux. Le Royaume-Uni appuie donc la prolongation du mandat de la MINUT en février, mais également la demande de la mission que le Secrétaire général continue de faire rapport d'une manière qui permette d'évaluer dans quelle mesure l'aide de l'ONU sera nécessaire à l'avenir.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les remerciements de ma délégation pour avoir organisé ce débat opportun sur le rapport de la

mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste (S/2007/711).

Nous félicitons la délégation du Conseil de sécurité, conduite par l'Ambassadeur Dumisani Kumalo de l'Afrique du Sud, d'avoir rempli son mandat avec succès, conformément à son mandat. Nous nous réjouissons en particulier que la visite dans le pays ait été très généralement perçue comme une réaffirmation de l'appui continu et de l'aide de l'ONU et de la communauté internationale au Timor-Leste.

Nous apprécions vivement que la mission du Conseil de sécurité ait choisi ce moment précis pour se rendre dans le pays. Comme il est noté avec raison dans le rapport, la mission a eu lieu alors que le Timor-Leste rencontrait de grandes difficultés dans ses efforts pour se relever de la crise de 2006 et à la suite des élections présidentielle et parlementaires, qui se sont déroulées en avril, mai et juin 2007. La mission a également eu lieu bien avant le débat du Conseil sur le renouvellement du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), qui expirera le 26 février 2008.

Les élections ont clairement constitué un pas en avant dans la consolidation de la démocratie, pour lequel nous devons rendre hommage au peuple et aux dirigeants timorais. Nous partageons l'opinion de la mission que, si des progrès sensibles ont été accomplis en matière de démocratisation, il n'a toutefois pas encore été totalement remédié aux causes profondes de la crise de 2006 et à ses conséquences.

Un certain nombre de tensions politiques sous-jacentes découlant de la crise et des élections récentes demeurent dans de nombreux secteurs de la société. La crise a trouvé son origine dans des divisions au sein de la direction politique, dans des institutions faibles, en particulier au niveau des forces de sécurité, et dans l'absence de structures de gouvernance solides. Les problèmes hérités de la crise, comme l'affaire du commandant fugitif Reinado, les pétitionnaires et les personnes déplacées, continuent de poser de graves problèmes en ce qui concerne la paix et la stabilité du pays.

Dans un autre registre, nous partageons l'avis de la mission que la pauvreté reste une cause majeure d'instabilité au Timor-Leste, où environ 40 % de la population vit encore en dessous du seuil de pauvreté national. Nous notons avec intérêt que l'emploi des jeunes a été reconnu une question prioritaire par le Gouvernement dans le pacte international pour le Timor-Leste. Nous estimons qu'il est urgent d'intégrer des aspects liés au développement dans les réponses apportées à la situation sécuritaire.

Nous avons pris bonne note du fait que la délégation du Conseil de sécurité a eu des débats et des échanges de vues productifs avec divers interlocuteurs au Timor-Leste. Elle a tiré profit de ces rencontres pour étudier les moyens d'aider le pays à renforcer ses capacités, en particulier dans les domaines de la gouvernance démocratique et de la sécurité, en se fondant sur les avancées enregistrées jusqu'à présent.

À cet égard, nous saluons la détermination du peuple et du Gouvernement timorais, sous la direction du Président Ramos-Horta et du Premier Ministre Gusmão, à restaurer la stabilité et la normalité dans le pays, tout en réaffirmant leur attachement à la démocratie.

Au vu des très grandes difficultés rencontrées par le pays, la nécessité d'un appui et d'une aide continus à ce jeune pays, de la part de la communauté internationale, ne fait aucun doute. Le renforcement des institutions d'État, la réforme du secteur de la sécurité et le développement économique doivent rester au cœur de l'aide.

Nous sommes d'avis que la MINUT doit poursuivre ses bons offices afin de contribuer à réconcilier les vues divergentes qui demeurent au sein de la direction politique. Ce rôle est particulièrement pertinent à un moment où un consensus national est nécessaire pour affronter les graves difficultés du pays, telles que le besoin urgent d'une réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité, la restauration de la stabilité, le traitement des questions relatives aux personnes déplacées, le renforcement des institutions démocratiques et l'amélioration de la gouvernance.

Nous estimons en outre que la MINUT doit encourager le Gouvernement et le peuple timorais à conduire et assumer le contrôle du développement du pays, notamment en mettant en œuvre les programmes d'assistance élaborés par l'ONU et d'autres partenaires.

Enfin, il est important que le Conseil réaffirme son engagement en faveur du Timor-Leste concernant la promotion d'une stabilité à long terme dans le pays et l'accession à l'autosuffisance.

Le rapport de la mission du Conseil de sécurité dans le pays et le rapport du Secrétaire général sur les

progrès réalisés dans l'exécution du mandat de la MINUT permettront au Conseil d'évaluer la mesure dans laquelle l'appui de l'ONU sera nécessaire au Timor-Leste à l'avenir.

L'Indonésie, pour sa part, reste résolue à appuyer le Timor-Leste, en particulier sur une base bilatérale, pour que ce pays parvienne à une paix et une prospérité durables. L'Indonésie et le Timor-Leste continuent d'entretenir d'excellentes relations, ouvertes sur l'avenir et fondées sur la réconciliation alors que nous continuons d'approfondir et d'élargir la coopération bilatérale dans différents domaines.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier la délégation sud-africaine de son exposé.

La Chine appuie le rapport de la mission du Conseil de sécurité. En qualité de représentant de la Chine, j'ai participé moi-même à la mission et j'ai été témoin personnellement de la situation au Timor-Leste après ses nombreux revers, et vu tout ce qui restait encore à faire. J'ai senti profondément que le peuple du Timor-Leste aspirait ardemment à la paix, à la stabilité et au développement, et que le Gouvernement était résolu à conduire son pays au succès.

Le Timor-Leste a progressé dans les domaines du développement économique, de la reconstruction et de la démocratisation, mais, en tant que pays jeune, il continue aussi de faire face à des défis majeurs. À cet égard, je voudrais soulever plusieurs questions.

Premièrement, les dirigeants de tous les partis au Timor-Leste devraient parvenir à la réconciliation par le dialogue et aborder ensemble le problème de la sécurité. Cette année, le Timor-Leste a organisé avec succès des élections, mais le processus politique et de réconciliation n'a pas été achevé. En outre, les problèmes persistants, qui découlent des troubles de l'année dernière, doivent être réglés et continuent d'avoir une incidence sur la paix et la stabilité. Les questions des personnes déplacées, des « pétitionnaires » et du commandant fugitif Reinado sont interdépendantes. En particulier, les questions liées aux « pétitionnaires » et au commandant fugitif Reinado nourrissent un sentiment d'insécurité au sein de la population, qui n'a pas d'autres choix que de rester dans des camps de personnes déplacées pendant une longue période. Cette situation, à son tour, a exacerbé l'instabilité de la situation sécuritaire.

Pour régler ces trois questions efficacement, il faut que les forces politiques du Timor-Leste – en particulier le Gouvernement et le principal parti d'opposition, le FRETILIN – parviennent à un consensus et coopèrent pleinement les unes avec les autres. Le désaccord entre le Gouvernement et le FRETILIN est la plus grande menace potentielle à la sécurité du Timor-Leste. La Chine appelle tous les partis du Timor-Leste à prendre en considération les intérêts du peuple et la stabilité du pays, et à saisir l'occasion qui se présente de restaurer la paix et de réaliser le développement. Ils devraient régler leur désaccord par la communication, en s'efforçant de régler les questions susmentionnées qui ont une incidence sur la sécurité au Timor-Leste, et de diriger le peuple en se centrant sur la promotion du développement du pays.

Deuxièmement, tout en poursuivant sa mission de maintien de la paix au Timor-Leste, l'ONU devrait accroître son assistance de manière à améliorer la capacité du pays à s'autogouverner. L'histoire de l'indépendance et du développement du Timor-Leste a été étroitement liée à l'ONU depuis le début. C'est la responsabilité incontournable de l'Organisation de veiller à ce que le Timor-Leste s'engage sur la voie du succès. En même temps, l'avenir et le destin du pays sont entre les mains de son propre peuple.

Au cours de notre mission, nous avons relevé que le fonctionnement de certaines institutions au Timor-Leste dépend toujours de l'assistance et de l'appui de l'ONU et d'autres organismes internationaux. En particulier, la majeure partie de la police timoraise est encore à la phase d'identification, de vérification et de rengagement et, dans certaines régions, le personnel du maintien de la paix des Nations Unies continue de participer au maintien de l'ordre public. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et d'autres organismes internationaux devraient, pendant la phase suivante, déployer davantage d'efforts pour aider le pays à améliorer sa capacité à s'autogouverner. La force de police de l'ONU devrait modifier l'orientation de ses activités pour mettre l'accent sur la formation et le transfert de l'expérience et des compétences à la police timoraise. En ce qui concerne la réconciliation politique, l'ONU peut continuer de présenter des recommandations constructives, mais devrait éviter de court-circuiter les autorités timoraises et d'entreprendre des activités à leur place.

Troisièmement, la réalisation de la paix et de la sécurité durables au Timor-Leste dépendra

fondamentalement du développement de l'économie et de l'amélioration des conditions de vie de la population. Le fait que 40 % de la population vivent dans la pauvreté et que le taux de chômage a atteint 40 % est la principale cause de l'instabilité dans le pays. Le Gouvernement du Timor-Leste devrait identifier un plan de développement ciblé aussitôt que possible et exploiter efficacement les riches ressources provenant du gaz, du pétrole et du tourisme. En même temps, il faut déployer des efforts pour exploiter les bénéfices du développement afin d'améliorer les conditions de vie de la population; il faut mettre l'accent sur l'éducation et le développement des ressources humaines, afin d'augmenter en permanence le niveau de l'emploi, en particulier parmi les jeunes, de restaurer leur confiance en le Gouvernement et en leur propre avenir, et de réduire les facteurs d'instabilité. Bien entendu, la communauté internationale devrait continuer de fournir tous les types d'assistance pour accélérer ce processus. La Chine espère que les pays asiatiques pourront tendre une main secourable de manière à assurer la prospérité dans la région tout entière.

En tant que membre de la famille Asie-Pacifique, la Chine a porté une grande attention à l'évolution de la situation au Timor-Leste et elle espère sincèrement que le pays pourra mettre en place un État pleinement développé, accéder à l'harmonie sociale et assurer le bien-être de la population aussi rapidement que possible. La Chine continuera d'appuyer le Timor-Leste, dans les limites de ses capacités.

M. Verbeke (Belgique) : Je voudrais commencer par remercier notre collègue sud-africain pour son exposé jeudi dernier et aujourd'hui, sur le déroulement de la mission au Timor-Leste et le féliciter pour le professionnalisme dont il a fait preuve en menant cette visite.

Je souhaite également préciser que ma délégation souscrit pleinement à la déclaration prononcée par mon collègue portugais au nom de l'Union européenne. Je me concentrerai sur quelques aspects complémentaires.

L'un des constats principaux de cette mission du Conseil de sécurité au Timor Leste est le fait que, malgré l'important travail accompli par la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et les autorités du pays au cours des derniers 18 mois, tant les causes que les conséquences de la crise de 2006 perdurent. Et c'est précisément sur les causes et conséquences de cette crise que j'aimerais davantage me pencher dans ce qui suit.

La division existant au sein du Gouvernement fut l'une des causes majeures de la crise de 2006. Maintenant que la page des élections législatives et présidentielle est tournée, une nouvelle période s'ouvre pour le pays. Le principal parti d'opposition, le FRETILIN, a fait part à la mission du Conseil de sa détermination à ne pas recourir à la violence et participe aux séances du Parlement. Cette attitude positive est à saluer. Mais il conviendra d'aller plus loin dans l'unité nationale. Le pays continue de faire face à une crise d'identité et, comme le souligne à juste titre le rapport dont nous sommes saisis, un consensus national est requis pour résoudre les graves problèmes auxquels est confronté le pays.

La mission du Conseil a également constaté qu'une autre des causes de la crise de l'année dernière continuait de prévaloir. Je veux parler de la faiblesse des institutions, et particulièrement des forces de sécurité. Leur renforcement est précisément l'un des points centraux du mandat de la MINUT. La mission du Conseil a en outre dû constater les tensions existant entre la MINUT, d'une part, et la police nationale, d'autre part. Il importe que la police nationale comprenne qu'il est dans son intérêt d'être reconnue par la population et que le processus en cours, loin de la remettre en cause, est précisément destiné à la renforcer et à renforcer sa légitimité démocratique.

Je voudrais passer maintenant des causes aux conséquences de cette crise. Qu'il s'agisse de la situation du commandant Reinado et de ses sympathisants, de celle des personnes déplacées ou de celle des pétitionnaires, il convient à tout prix d'éviter que les séquelles de la crise de 2006 marquent définitivement de leur empreinte la société timoraise. Or, ces trois questions sont, comme cette visite le met en avant, intrinsèquement liées et restent non résolues 18 mois après la crise. Il était certes difficile d'y apporter une solution durant les campagnes électorales, mais il appartient maintenant à la nouvelle équipe de s'atteler résolument à ces exercices sensibles.

Il est positif de constater que l'on s'oriente vers une solution acceptable pour tous à la question des pétitionnaires. Il est en outre louable que le Gouvernement recherche une solution négociée à la question du commandant Reinado. Mais comme le rapport l'indique, le processus de réconciliation ne

saurait avoir lieu au préjudice du besoin de justice. L'un et l'autre vont de pair.

La question des personnes déplacées inquiète particulièrement ma délégation. Plus de 10 % de la population se retrouve, sans le savoir, dans cette situation. Tout doit donc être fait pour permettre leur retour. Ce retour implique certes de nombreux aspects matériels, mais est également lié au sentiment de sécurité dans leur lieu d'origine et au sentiment de justice par rapport à la crise de 2006.

Certes, les défis auxquels le nouveau Gouvernement devra faire face sont nombreux. Mais il dispose d'un atout majeur : l'existence de ressources naturelles importantes. Les recettes des ressources gazières et pétrolières donnent au Gouvernement du Timor-Leste les clefs pour un investissement fructueux dans le développement du pays et dans l'avenir de sa population, y compris ses conditions socioéconomiques. Ma délégation veut résolument regarder vers l'avenir. À ce titre, le rapport de la mission formule quelques propositions qui ont retenu toute notre attention. L'appui du Conseil reste plus que jamais nécessaire, et c'est dans cet esprit que ma délégation abordera les négociations en vue du renouvellement du mandat de la MINUT en février prochain.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est pour nous un plaisir de souhaiter la bienvenue à la séance d'aujourd'hui à la délégation du Timor-Leste. Nous avons attentivement lu son évaluation et écouté les idées présentées par plusieurs délégations concernées.

La délégation russe a pris une part active aux travaux de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, qui a eu lieu du 24 au 30 novembre. Nous voudrions remercier en particulier l'Ambassadeur Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud, et les représentants du Secrétariat pour avoir organisé et dirigé de façon efficace le voyage et l'élaboration du rapport (S/2007/711). Nous sommes bien entendu reconnaissants à toute la délégation de l'Afrique du Sud pour le travail accompli en vue de préparer et de mener à bien la mission. Nous sommes heureux de relever que les tâches confiées à la mission ont été réalisées de façon efficace.

La mission des membres du Conseil de sécurité au Timor-Leste témoigne de l'appui qu'accordent l'ONU et la communauté internationale aux premières mesures que ce jeune pays a prises pour renforcer sa souveraineté et son indépendance et se doter d'institutions démocratiques. Les dirigeants et le peuple du Timor-Leste s'efforcent de jeter les bases de leur État et d'une société civile moderne. Le pays vient d'organiser des élections présidentielles et parlementaires ouvertes et équitables. À l'occasion de réunions avec les représentants des partis politiques et de la société civile, nous avons pu nous rendre compte de leur détermination à poursuivre efficacement la mise en place de leur État.

Cependant, le Timor-Leste, État devenu indépendant il y a seulement cinq ans, continue de se heurter à de graves difficultés, notamment la déplorable situation socio-économique, la faiblesse de ses institutions nationales et sécuritaires, le manque de travailleurs qualifiés et le problème des pétitionnaires et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il est évident qu'il sera impossible de trouver une solution à ces problèmes sans un consensus politique, sans dialogue national et sans réconciliation.

Il est bien entendu important de continuer à accorder au Timor-Leste l'appui international nécessaire, notamment par l'intermédiaire de l'ONU. Nous relevons avec satisfaction, comme nous l'avons vu par nous-mêmes au Timor-Leste lors de la mission du Conseil de sécurité, que la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste remplit effectivement les tâches qui lui ont été confiées et jouit d'un large appui et d'une autorité étendue parmi aussi bien les dirigeants du pays que la population. Je voudrais souligner en particulier le rôle important joué par la Mission dans le renforcement de l'état de droit et, par ses bons offices, dans le processus de réconciliation nationale et de dialogue. En outre, la Force internationale de stabilisation contribue utilement à la stabilité du Timor-Leste.

Étant donné que la Russie a participé à la mission du Conseil de sécurité, nous avons pu une fois encore constater par nous-mêmes qu'il était nécessaire de proroger le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, compte tenu du souhait explicite exprimé par les dirigeants du pays. Le renforcement de l'indépendance et de l'autonomie du Timor-Leste dépendra directement de la volonté des organes de sécurité nationale de maintenir l'ordre public. En conséquence, nous plaçons de grands espoirs dans la formation accélérée de la police du Timor-Leste par des éléments de la police des Nations Unies.

À l'avenir, le principal objectif des activités des Nations Unies au Timor-Leste doit être d'encourager ce jeune pays à régler les problèmes auxquels il est confronté. La responsabilité principale de l'avenir du pays incombe au peuple timorais lui-même.

M[me] Wolcott (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de cette occasion de faire des observations sur le rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste (S/2007/711). J'ai eu le plaisir de faire partie de cette mission. Le moment choisi pour la mener était parfait, car elle apporte des éléments d'information au Conseil alors qu'il examine le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), lequel expire en février 2008. À la lumière des conclusions de la délégation et de notre propre expérience au Timor-Leste, le futur mandat de la MINUT doit comprendre les priorités suivantes.

Premièrement, il convient d'accorder une attention constante à la réforme du secteur de la sécurité, en particulier à la formation et au développement institutionnel des forces de police timoraises. À cet égard, le Gouvernement des États-Unis est favorable à une révision du rôle et des responsabilités de la police de la MINUT vis-à-vis de la Police nationale du Timor-Leste, comme le demande le Représentant spécial dans le pays. Cette révision pourrait mettre en lumière les principales améliorations du programme de formation et de perfectionnement professionnel élaboré par la MINUT pour la Police nationale du Timor-Leste.

Deuxièmement, le mandat doit prévoir un appui pour favoriser la réconciliation et aplanir les divergences entre les dirigeants timorais, de manière que le Gouvernement timorais et l'opposition coopèrent pour réintégrer les personnes déplacées à l'intérieur du pays et régler d'autres questions urgentes, notamment celles soulevées par les pétitionnaires et le dissident militaire, le commandant Alfredo Reinado, ainsi que d'autres affaires non réglées comme celles identifiées par la commission d'enquête de 2006. Comme l'indique le rapport de la mission, la réconciliation doit se faire en tenant compte de la nécessité de poursuivre en justice les auteurs d'actes criminels et de faire en sorte qu'ils aient à en répondre, ainsi qu'en tenant compte du droit des autorités de gouverner conformément à la Constitution et aux lois, et sans préjudice du droit de l'opposition de contester la politique gouvernementale par des moyens exclusivement pacifiques et non violents.

Troisièmement, cela suppose d'aider le Gouvernement à atteindre les objectifs prioritaires, tels que : améliorer le climat des affaires, promouvoir le développement économique, corriger la gouvernance et renforcer l'état de droit. Il est tout particulièrement prioritaire de mettre en place un système judiciaire indépendant, impartial, transparent, accessible et performant qui inspire confiance à la population.

Je tiens à remercier le Gouvernement timorais de nous avoir reçus et l'ONU d'avoir préparé notre visite.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je remercie le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, l'Ambassadeur Kumalo, de son rapport détaillé sur la mission qu'il a dirigée au Timor-Leste à la fin du mois de novembre. Nous sommes sensibles aux éclaircissements supplémentaires qu'il a apportés sur les problèmes du pays ainsi que sur le concours, décisif pour leur règlement, de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

Je profite de l'occasion pour féliciter la mission d'avoir consulté le large éventail des parties prenantes sur l'avenir du pays. Cela était indispensable pour l'exécution de sa tâche. Ma délégation espère que cette visite donnera un nouveau souffle aux processus de réconciliation nationale et de démocratisation actuellement en cours au Timor-Leste.

À ce propos, nous nous réjouissons que les dirigeants du pays, en particulier le Président Ramos-Horta et le Premier Ministre Gusmão, mais aussi le chef de l'opposition, l'ex-Premier Ministre Alkatiri, aient donné l'assurance de leur adhésion totale à ces objectifs.

Nous sommes également favorables à ce que la société civile contribue davantage au développement du pays sous tous ses aspects, notamment en favorisant la cohésion sociale et en consolidant le sentiment de solidarité parmi les Timorais. Nous ne doutons pas que les mécanismes appropriés seront mis en place en temps utile afin de permettre à la société civile d'assumer pleinement son rôle.

Ma délégation reste préoccupée par la précarité des conditions de sécurité, par le sort des personnes déplacées et par l'absence de possibilités d'emploi pour 40 % des jeunes, d'après les estimations. Nous pensons que les dispositions actuellement mises en œuvre pour remédier aux lacunes institutionnelles du secteur de la sécurité et de l'administration de la justice

doivent s'accompagner de programmes visant à résoudre les problèmes socioéconomiques qui compromettent la stabilité du Timor-Leste. Le Gouvernement et l'opposition doivent travailler main dans la main pour répondre aux besoins de la population.

La question du renforcement des capacités de la police, des services publics et de la justice exige une attention constante du fait de ses répercussions sur le rythme auquel le Gouvernement timorais prendra en charge les fonctions actuellement assumées par les partenaires internationaux ou avec leur concours. Il importe donc que le Gouvernement et la MINUT mènent à bien l'application de l'Accord complémentaire sur les activités de police et la réforme du secteur de la sécurité, conformément au projet de politique nationale de sécurité.

Enfin, nous restons préoccupés par l'incapacité des autorités à arrêter et à juger l'ancien chef de la police militaire timoraise, le commandant Alfredo Reinado, qui a réussi à s'évader de prison en août 2006. Sans parler des retombées négatives de l'affaire sur la nécessité de rendre la justice et d'établir les responsabilités, ce dont s'occupe la Commission spéciale indépendante d'enquête sur les crimes commis pendant la crise de 2006, le fait que le commandant Reinado échappe à la justice fera naître un sentiment d'arbitraire, en particulier chez ceux qui ont été amenés à répondre des actes commis lors de la crise de l'année dernière. Nous ne doutons pas que le Gouvernement saura mettre à profit tous les moyens dont il dispose pour régler cette question.

Une fois encore, nous pensons que la mission effectuée sous la houlette de l'Ambassadeur Kumalo est arrivée à point nommé et a été d'une grande utilité, et que les recommandations contenues dans le rapport méritent la plus grande attention de la part de tous les intéressés.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie une fois encore d'avoir convoqué le débat de ce matin. Je remercie également l'Ambassadeur Baso Sangqu, Représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud, de l'exposé qu'il a prononcé au nom de l'Ambassadeur Kumalo, qui dirigeait la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste. De même, je félicite de leurs efforts mes collègues qui ont participé à cette mission.

La mission du Conseil de sécurité a eu pour effet majeur de confirmer la détermination de la communauté internationale, et tout particulièrement de l'ONU, de promouvoir la stabilité au Timor-Leste et d'aider le peuple timorais à asseoir la paix, la démocratie et l'état de droit. La mission a rempli ses objectifs, comme en témoignent les réactions positives des autorités et de la population timoraises. La venue, demain à Dili, du Secrétaire général, dans le prolongement de la mission du Conseil de sécurité, vient confirmer la solidarité de la communauté internationale à l'égard du Timor-Leste.

Parvenir à la réconciliation nationale et aplanir les divergences entre les responsables politiques, telles doivent être les priorités premières du Timor-Leste pour que l'unité nationale et la stabilité politiques puissent être préservées. Il est également prioritaire de renforcer la sécurité ainsi que d'améliorer les performances et le professionnalisme du secteur de la sécurité, surtout compte tenu du fait qu'il continue d'y avoir des tensions et des incidents qui mettent en péril la sécurité. En outre, l'amélioration des conditions de sécurité contribuerait grandement à régler le problème des personnes déplacées, qui continuent de représenter une part importante de la population.

Il est impératif de resserrer la coopération entre la police nationale et la police de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Pour que le climat soit propice à la sécurité et à la réconciliation, il est nécessaire de demander aux uns et aux autres de rendre compte de leurs actes, en particulier pour ce qui est des événements survenus en 1999 et 2006, tout en trouvant un juste équilibre entre la réconciliation nationale et une responsabilisation équitable. C'est pourquoi la réconciliation nationale et l'amélioration des conditions de sécurité contribueront grandement à lever les ambiguïtés et à accroître la confiance de la population à l'égard des institutions du pays.

Outre ces préoccupations d'ordre politique et sécuritaire, le Timor-Leste reste en proie à d'immenses problèmes qui sont sources d'instabilité, notamment dans le domaine du développement et de la lutte contre la pauvreté. Il est également impératif que le pays renforce son appareil judiciaire pour faire régner l'état de droit.

Selon les informations récemment communiquées par la MINUT sur la situation en matière des droits de l'homme, la population timoraise jouit d'un large éventail de droits fondamentaux et est résolument attachée à la paix, à la démocratie et à la tenue d'élections libres. Cela est encourageant et incite à

l'optimisme, en dépit des difficultés auxquelles le pays est confronté, s'agissant, d'une part, de faire régner la sécurité et, d'autre part, de rendre la justice et d'établir les responsabilités. Le maintien de la confiance à l'égard de la situation en matière des droits de l'homme exige une transparence accrue dans le traitement de l'impunité et l'établissement des responsabilités.

Nous espérons que le nouveau Gouvernement, dirigé par M. Gusmão, œuvrera d'arrache-pied à jeter les bases de la démocratie dans le pays et à mettre en œuvre, à titre de priorité, des programmes destinés à renforcer la sécurité et à améliorer les conditions de vie de la population. Cependant, comme la mission du Conseil de sécurité l'a indiqué dans son rapport, le Gouvernement aura besoin du soutien de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pour atteindre ses objectifs. Au stade actuel des choses, il est indispensable que la communauté internationale et les donateurs lui apportent un appui ininterrompu afin que les Timorais continuent de consolider les bases de la démocratie, de la paix, de la reconstruction, du relèvement et de la prospérité dans leur pays et retrouvent la place qu'ils méritent dans le concert des nations. Ils ont besoin d'être épaulés pour devenir autonomes.

La MINUT a joué un rôle majeur en aidant ce jeune pays à faire face aux difficultés qu'il continue de rencontrer. C'est pourquoi nous estimons, comme la mission du Conseil, que la MINUT continue d'avoir un rôle indispensable et que le Conseil devrait en renouveler le mandat en février 2008.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : J'aimerais moi aussi remercier l'Ambassadeur Kumalo et le Secrétariat pour le rapport détaillé qu'ils ont élaboré sur la récente mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste (S/2007/711). Ce rapport rend compte très précisément des observations de la mission, et nous souscrivons pleinement à ses constations et conclusions. C'est pourquoi, je limiterai simplement mon intervention à simplement quelques remarques. Avant cela, j'aimerais préciser que nous nous associons pleinement à la déclaration prononcée auparavant par le Représentant permanent du Portugal au nom de l'Union européenne.

Nous saluons les progrès accomplis dans le processus de consolidation de la paix au Timor-Leste au lendemain du conflit de 2006. En même temps, la situation dans le pays est encore fragile et bon nombre de problèmes restent à régler pour engager irréversiblement et durablement le pays sur la voie de la stabilité et de la prospérité. Les problèmes en suspens, notamment la question des personnes déplacées, celle des « pétitionnaires » et l'affaire de M. Alfredo Reinado, de même que les causes profondes de la crise de 2006, ne pourront être réglés, à notre avis, que par le dialogue politique et les efforts communs de tous les partis et de tous les responsables politiques.

Nous exhortons les dirigeants du Timor-Leste à redoubler d'efforts pour remédier à leur dissensions politiques et bâtir entre eux et la population la confiance indispensable pour affronter les difficultés économiques et sociales du pays. Un rôle significatif pour l'opposition dans ce processus est indispensable. En même temps, ceux qui sont dans l'opposition doivent respecter les résultats des élections et la majorité de l'actuelle coalition au Parlement. Nous estimons que la revendication d'élections anticipées entendue par la mission de l'ancien Premier Ministre Alkatiri est contre-productive et dangereuse et qu'elle ne peut que diviser.

Nous avons pris note de ce que la situation générale en matière de sécurité s'est améliorée, mais demeure fragile et fortement tributaire de la présence des forces internationales pour assurer la sécurité dans le pays. Dans ce contexte, il est indispensable, selon nous, de renforcer les processus d'examen et de réforme du secteur de la sécurité au Timor-Leste. Comme la mission l'a fait observer, une série de difficultés se posent au secteur de la sécurité, comme la nécessité d'améliorer les relations entre la police et l'armée, de renforcer le cadre juridique des institutions de sécurité et d'accroître leurs capacités, et la nécessité de renforcer le contrôle civil du secteur de la sécurité afin d'en garantir la transparence.

Enfin et surtout, nous espérons que le processus de certification de la force de police sera achevé aussi rapidement que possible et que la police timoraise commencera à assumer une plus grande part de la responsabilité de la sécurité au Timor-Leste. Nous espérons aussi que le rôle de la police de la MINUT sera revu, en mettant davantage l'accent sur la formation de la police nationale afin de garantir le maximum de résultats à cet égard. Nous tenons aussi à préciser que nous jugerions opportun l'envoi d'une équipe d'experts du Département des opérations de maintien de la paix pour aider à gérer la situation et pour définir des moyens de s'attaquer aux problèmes

qui se posent encore dans ce domaine, le plus rapidement possible.

Enfin, un secteur de la sécurité opérant est une condition préalable importante au fonctionnement efficace du système judiciaire et des institutions. Le renforcement du système judiciaire, en particulier, est un aspect majeur de l'instauration d'une culture du règlement pacifique des conflits au Timor-Leste. Nous relevons avec satisfaction qu'un programme sur le système judiciaire a été mis en place au Timor-Leste dans le but d'améliorer la capacité des tribunaux, du ministère public et de l'administration judiciaire dans les domaines de l'éthique professionnelle, des compétences individuelles et des systèmes et processus. Renforcer la justice est aussi fondamental pour améliorer le respect de l'état de droit, qui se trouve fragilisé par le sentiment largement partagé d'un manque de transparence. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est essentiel que les recommandations de la Commission spéciale indépendante d'enquête des Nations Unies soient appliquées.

Il s'agit d'un moment décisif pour le Timor-Leste, qui doit saisir l'occasion de tirer parti des succès déjà obtenus dans les domaines de la sécurité et de la démocratie. L'aide de l'ONU et de la communauté internationale restent indispensables pour continuer à stabiliser le pays et pour consolider la paix et la démocratie. À cet égard, nous sommes favorables à la prorogation du mandat de la MINUT, avec éventuellement des ajustements pour tenir compte des besoins actuels du pays et des différentes tâches qui l'attendent.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : La délégation panaméenne félicite et remercie les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont pris part à la mission au Timor-Leste, pour leur gestion de cette mission. En particulier, nous tenons à remercier la délégation sud-africaine pour le rapport détaillé qu'elle nous a présentés aujourd'hui sur les résultats de cette visite au Timor-Leste, sur les résultats obtenus à ce jour et sur les problèmes restants (S/2007/711).

La visite du Conseil de sécurité a eu lieu à un moment opportun, avant la venue à expiration du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) en février 2008. Cette visite a permis aux membres du Conseil de sécurité de se rendre compte de l'évolution de la situation sur le terrain depuis l'approbation du précédent mandat du la MINUT; ces informations auront certainement une incidence sur la forme que prendra le nouveau mandat.

Je souhaite réitérer la volonté de Panama de travailler avec les autres membres du Conseil au renouvellement du mandat de la MINUT, compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent et des priorités – dont certaines ont été rappelées ici par le représentant du Timor-Leste – qui nécessitent encore l'appui de l'ONU, de la MINUT et des partenaires internationaux.

Sur le plan des réalisations, nous félicitons le Gouvernement et le peuple timorais d'avoir mené à bien les élections présidentielles et parlementaires et d'avoir engagé le processus de réforme du secteur de la sécurité et de consolidation de l'état de droit.

Le Timor-Leste doit encore faire face à des difficultés comme la persistance de graves dissensions internes, en dépit de la constitution d'un Gouvernement démocratique. C'est au peuple timorais que revient principalement la responsabilité de régler ces problèmes, et nous reconnaissons à cet égard l'importance du processus de dialogue et de réconciliation nationale engagé par le Gouvernement timorais.

Le succès de ce processus serait le meilleur moyen de rétablir la confiance de la population dans les institutions publiques. Le Conseil de sécurité devrait continuer d'appuyer ce processus. Dans cette optique, le nouveau mandat de la Mission devrait promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale entre les principaux acteurs politiques et les autres membres de la société, afin d'éliminer les causes de la crise de 2006.

Pour ce qui est de la fragile situation en matière de sécurité, nous pensons que la situation s'est améliorée, mais que l'examen de ce secteur doit se poursuivre. La MINUT continue à fournir un appui pour permettre de définir le cadre juridique qui fixera le rôle de la police et des forces armées.

Pour ce qui est de la nécessité de renforcer le secteur de la justice, nous avons pu constater certains progrès, notamment la rédaction de plusieurs lois et les procès qui ont eu lieu en relation avec les événements liés à la crise de 2006. Il est indispensable d'appliquer les recommandations de la Commission spéciale indépendante d'enquête et d'achever les enquêtes lancées par le Bureau du Procureur général du Timor-Leste concernant les violations des droits de l'homme. La MINUT doit poursuivre son travail de coopération

technique en faveur du renforcement du système judiciaire.

Enfin, nous saluons les efforts et l'appui fournis par la MINUT et par les partenaires internationaux au peuple timorais dans des domaines fondamentaux, comme notamment le développement socioéconomique. Le travail qui attend désormais le Conseil de sécurité consiste à fournir à la MINUT et au Timor-Leste les meilleurs outils pour consolider les importants acquis déjà obtenus et pour assurer la paix et la stabilité durables et la démocratie.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à saluer les résultats de la mission conduite par l'Ambassadeur Kumalo. Cette visite a permis de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale aux côtés du peuple timorais, à un moment important de la consolidation de la paix, de la stabilité et de la démocratie dans ce pays.

Je souhaite ensuite exprimer notre satisfaction face à l'engagement exprimé, tant par le Gouvernement que par l'opposition, de résoudre les différends politiques par des voies démocratiques et pacifiques et face à l'attachement manifesté par tous les Timorais aux principes démocratiques. Il est normal et sain que des vues diverses s'expriment, comme dans toute démocratie. Il est cependant important que les acteurs politiques veillent à ne pas fragiliser les institutions.

Le rapport de la mission du Conseil de sécurité (S/2007/711) insiste, à juste titre, sur l'importance de la consolidation des institutions régaliennes, notamment les forces de sécurité et le système judiciaire. Il s'agit là des clefs d'une stabilisation durable du Timor-Leste. Je voudrais souligner plus particulièrement le caractère essentiel du renforcement de l'état de droit et de la promotion des droits de l'homme. Je tiens à rappeler, à cet égard, l'importance que la France accorde aux travaux réalisés par la Commission spéciale indépendante d'enquête de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) sur les crimes graves.

Les progrès réalisés dans la stabilisation du Timor-Leste au cours des 18 derniers mois sont significatifs, et nous tenons à saluer les efforts des autorités et du peuple timorais en vue du redressement du pays. Mais comme la représentante du Timor-Leste vient de nous le rappeler, ces avancées restent fragiles. Nous considérons donc que la communauté internationale devra rester mobilisée en appui au pays, et nous sommes disposés à étudier favorablement le renouvellement du mandat de la MINUT en février 2008.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier l'Ambassadeur Kumalo, de l'Afrique du Sud d'avoir dirigé avec efficacité la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, durant la dernière semaine de novembre, ainsi que la délégation de l'Afrique du Sud d'avoir présenté le rapport de cette mission (S/2007/711).

Le Pérou tient à réaffirmer son ferme appui au peuple et au Gouvernement timorais dans sa quête d'un État pacifique et viable à long terme. Nous pensons qu'il importe que le Gouvernement et toutes les parties continuent de travailler ensemble, en s'appuyant sur le dialogue et la réconciliation pour renforcer les progrès déjà accomplis et pour surmonter la fragilité et l'instabilité actuelles dans les domaines sécuritaire, politique et humanitaire.

Nous sommes d'accord avec les observations présentées dans le rapport de la mission du Conseil, en particulier celles indiquant, que compte tenu des immenses défis que doit relever le Timor-Leste, ce dernier continuera d'avoir besoin de l'assistance de l'ONU dans divers domaines dans un avenir proche. Selon nous, il est fondamental que le Conseil de sécurité continue de s'engager à fournir une assistance au Timor-Leste, puisque nous savons tous que la réconciliation et le développement sont des processus complexes qui nécessitent du temps.

Dans ce contexte, nous pensons que le Conseil de sécurité doit proroger le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), lorsque le mandat actuel arrivera à expiration en février 2008, et ce, dans le but d'aider les dirigeants et le peuple timorais à relever les immenses défis qui les attendent, notamment en matière de renforcement des institutions démocratiques, d'édification de l'état de droit et de développement du pays.

L'avenir du Timor-Leste est entre les mains du peuple de ce pays. Ses dirigeants et la population en général doivent assumer leurs responsabilités et continuer de promouvoir le développement économique, en veillant à ce que la répartition des recettes bénéficie aux plus nécessiteux.

Pour appuyer ces efforts, la MINUT devra continuer de travailler en coopération et en coordination avec le système des Nations Unies et la communauté internationale pour soutenir le

Gouvernement dans la mise en œuvre de son plan national de développement, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres questions encore en suspens, tels, par exemple, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement du secteur de la justice, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme et l'assistance humanitaire, et notamment le règlement du problème des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Nous sommes d'accord avec la proposition du Représentant spécial, M. Atul Khare, selon laquelle le Secrétaire général devrait déployer une mission d'experts afin d'examiner les relations entre la police de la MINUT et les forces armées et le Ministère de l'intérieur, conformément à ce que prévoit l'arrangement supplémentaire relatif à la police.

Enfin, je voudrais appeler l'attention de la communauté internationale des donateurs et des entités des Nations Unies sur le fait qu'elles doivent continuer à coopérer et à investir au Timor-Leste.

M. Okio (Congo) : Monsieur le Président, ma délégation vous sait gré de nous donner une fois de plus l'occasion de nous pencher sur la situation du Timor-Leste, un pays ami. Nous tenons à remercier l'Ambassadeur Kumalo et son équipe pour le rapport (S/2007/711) très complet qui vient de nous être présenté.

Ma délégation souhaiterait marquer sa satisfaction au regard du travail accompli par la délégation du Conseil de sécurité en si peu de temps. Les contacts pris avec l'ensemble de la classe politique, la société civile et d'autres acteurs témoignent de la volonté du Conseil de sécurité de toucher du doigt des réalités qui ne sont pas toujours faciles à percevoir depuis New York, en dépit de la qualité irréprochable des exposés présentés par le Secrétariat. Cela permet aussi de participer à la reconstitution du tissu social sérieusement lézardé par les derniers évènements survenus dans ce pays.

Ma délégation se déclare par ailleurs favorable à la poursuite de telles missions du Conseil de sécurité effectuées par des équipes légères et très représentatives. Elle regrette de ne pas avoir pu participer à la dernière mission en raison d'impératifs nationaux.

En prenant en compte ce qui a été déjà dit par d'autres délégations, le Congo souhaiterait faire les observations suivantes.

Nous prenons bonne note de la volonté du Gouvernement timorais de tout mettre en œuvre pour consolider la paix et la stabilité, afin de libérer le peuple de la pauvreté, mais aussi de soulager l'ONU de ses responsabilités actuelles à l'égard du Timor-Leste. Ma délégation prend également note et se réjouit de ce que le Gouvernement du Timor-Leste rejette la culture de la dépendance, et dit clairement que le laisser-aller n'est pas de mise, pas plus qu'une autre célébration prématurée, au regard des défis gigantesques auxquels ce pays doit faire face. Ces engagements politiques sont des signes de maturation de ce Gouvernement, dans une jeune nation déterminée à prendre rapidement son destin en mains en tant que nation indépendante et souveraine.

La communauté internationale a par conséquent plus que jamais le devoir de parachever son œuvre en répondant aux attentes légitimes des Timorais. À cet égard, l'action de l'ONU doit être continuelle à travers ses principaux mécanismes multilatéraux. Elle sera capitale dans la consolidation de la paix, la promotion de l'état de droit, le renforcement de la démocratie et des institutions nationales.

Les aptitudes de la classe politique timoraise devraient s'exprimer à travers une plus grande capacité à travailler ensemble dans l'intérêt supérieur de la nation, tant au niveau du Parlement qu'au niveau d'autres structures nationales, ce, pour permettre à cette jeune nation de relever les défis qui parsèment la marche vers l'avenir. Pour ce faire, cette classe politique doit s'engager résolument dans la voie du dialogue et de la réconciliation nationale et mettre fin aux divergences persistantes qui font perdre de vue les objectifs de développement, entraînent la déperdition des énergies et mettent en péril la sécurité et la stabilité retrouvées.

Les questions socioéconomiques liées à la pauvreté et au chômage généralisé, mais également tous les corollaires de la crise de 2006, exigent aujourd'hui que la priorité soit accordée à la résolution de graves problèmes tels que l'affaire du commandant Alfredo Reinado et la situation des « pétitionnaires », à savoir les anciens militaires qui ont été rayés des effectifs de l'armée ou ayant déserté; deuxièmement, la réinsertion et l'amélioration des conditions de vie des 100 000 personnes déplacées, qui sont actuellement installées dans 53 camps, ce qui ajoute la menace d'une catastrophe humanitaire aux défis déjà nombreux auxquels le Timor-Leste doit faire face; et troisièmement, la poursuite du renforcement des

capacités des institutions étatiques en général, notamment dans le secteur de la justice, et l'élaboration d'une stratégie gouvernementale en vue de la réforme du secteur sensible de la sécurité perçu comme étant le talon d'Achille des institutions timoraises.

De par son mandat clair et au vu des résultats obtenus, la récente mission du Conseil de sécurité démontre une fois de plus l'engagement du Conseil de sécurité et des Nations Unies en général en faveur du Timor-Leste. Ma délégation est persuadée que, comme par le passé, le Conseil saura prêter une oreille attentive aux besoins exprimés et agira pour le mieux dans le cadre de la présence des Nations Unies au Timor-Leste, en ce qui concerne le réajustement du rôle de la police des Nations Unies au Timor-Leste ou d'autres questions vitales comme le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

Le Congo adhère aux conclusions contenues dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité et appuie le renouvellement du mandat de la MINUT afin de permettre à la jeune nation timoraise de continuer de s'appuyer sur le système des Nations Unies jusqu'à ce qu'elle devienne autonome.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

L'Italie souscrit sans réserve à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Portugal au nom de l'Union européenne. Les brèves observations que je vais faire ont pour objectif d'étayer celles de la présidence de l'Union européenne.

Je tiens d'emblée à m'associer aux autres délégations pour remercier l'Ambassadeur Kumalo et son équipe pour la façon dont ils ont mené leur mission et coordonné l'établissement du rapport (S/2007/711). L'attention que les autorités et le peuple timorais ont prêté à cette mission et la richesse du rapport justifient à elles seules le puissant effet que la mission a produit.

Le Conseil de sécurité a envoyé des messages clairs au pays à un moment crucial, et nous disposons désormais d'une quantité considérable de renseignements et d'idées qui permettront au Conseil de tenir un débat plus informé sur le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) au début de l'année prochaine. À cet égard, la mission a confirmé que la MINUT s'acquittait efficacement de son mandat et que toutes les parties au Timor-Leste comptaient sur le maintien de sa présence, comme nous l'a dit aujourd'hui le représentant du Timor-Leste.

En effet, la complexité persistante des efforts de stabilisation au Timor-Leste exige une attention et une assistance soutenues de la part de l'ONU dans tous les domaines clefs, de la sécurité à la concertation politique, des droits de l'homme au développement. Les événements des deux dernières années ont montré que nous devions faire preuve de patience. Si nous ne continuons pas à faire de progrès, nous risquons de perdre nos acquis.

Dans ce contexte, comme beaucoup de représentants l'ont dit, on ne saurait sous-estimer l'importance du processus du contrôle national par les Timorais. C'est au peuple et aux dirigeants du Timor-Leste de trouver des solutions aux défis qui restent à relever. J'ai été très satisfait, à cet égard, d'entendre dans cette salle le représentant timorais déclarer la semaine dernière, et aujourd'hui encore, que le Timor-Leste considère que sa relation avec l'ONU et avec l'ensemble de la communauté internationale est une relation d'interdépendance plutôt que de dépendance. C'est cette approche qui doit inspirer notre action commune.

L'organisation réussie du cycle électoral a démontré une fois de plus l'attachement du peuple timorais à la paix et à la démocratie. En même temps, le rapport indique en termes claires que, malheureusement, les défis qu'il faudra relever sont en gros les mêmes que ceux qui ont provoqué la crise de 2006. La réconciliation et le renforcement des institutions continuent d'être les défis les plus redoutables, ainsi que l'absence de progrès visible dans les conditions de vie des Timorais.

La présidence de l'Union européenne a déjà parlé en détail des difficultés susmentionnées, ainsi que des efforts menés par l'Union européenne pour y remédier. Nous voudrions, quant à nous, souligner l'importance de la participation active du Timor-Leste aux initiatives régionales de coopération et d'intégration, qui permettent au pays d'affirmer progressivement sa place sur la scène internationale et d'engager ses voisins dans le processus de stabilisation.

Enfin, je tiens à rappeler que l'Italie, de concert avec ses partenaires européens, a toujours appuyé la jeune démocratie timoraise dans toutes les phases de sa genèse et de son développement, la dernière en date

des initiatives étant la participation de responsables timorais à des cours de formation sur les droits de l'homme à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo. Nous continuerons d'appuyer le Timor-Leste dans sa quête de consolidation de la paix, de la démocratie et du développement.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Au nom du Conseil, je voudrais exprimer ma gratitude et mes remerciements à tous les membres de la mission du Conseil de sécurité, dirigée avec une grande compétence par l'Ambassadeur Kumalo, pour la façon dont elle s'est acquittée de son importante responsabilité.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.